

SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. PHILIPPE SÉGUIN

1. Questions au Gouvernement (p. 3).

ADAPTATION DE LA LÉGISLATION (p. 3)

MM. Pierre Bernard, Jacques Toubon, garde des sceaux, ministre de la justice.

CONTRATS D'ACCÈS À L'EMPLOI (p. 4)

MM. Jean Royer, Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales.

VIOLENCE DANS LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES (p. 5)

MM. Jean-Yves Haby, François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

TRAFIC DES STUPÉFIANTS (p. 5)

MM. Marc-Philippe Daubresse, Jean-Louis Debré, ministre de l'intérieur.

INONDATIONS DANS L'HÉRAULT (p. 6)

MM. Raymond Couderc, Jean-Louis Debré, ministre de l'intérieur.

VIOLENCE DANS LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES (p. 7)

MM. Jacques Brunhes, François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

FONDS POUR L'EMPLOI DANS LES DOM (p. 7)

MM. Gilbert Annette, Jean-Jacques de Peretti, ministre délégué à l'outre-mer.

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE (p. 8)

MM. Alain Le Vern, Jean Arthuis, ministre de l'économie et des finances.

PROBLÈME DU LOGEMENT DANS LE NORD - PAS-DE-CALAIS (p. 9)

MM. Jean-Pierre Kucheida, Franck Borotra, ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications.

POLITIQUE DE LA FRANCE À L'ÉGARD DE L'ALLIANCE ATLANTIQUE (p. 9)

MM. Philippe Briand, Michel Barnier, ministre délégué aux affaires européennes.

POLITIQUE ÉCONOMIQUE (p. 10)

MM. Patrick Devedjian, Jean Arthuis, ministre de l'économie et des finances.

PRÊTS EN FAVEUR DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT (p.)

MM. Lionel Assouad, Jean-Pierre Raffarin, ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat.

FONDS NATIONAL DE PÉRÉQUATION DES TRANSPORTS AÉRIENS (p.)

M. André Angot, Mme Anne-Marie Idrac, secrétaire d'Etat aux transports.

SERVICE NATIONAL (p.)

MM. Alain Moyne-Bressand, Alain Juppé, Premier ministre.

Suspension et reprise de la séance (p.)

PRÉSIDENTE DE M. CLAUDE GAILLARD

2. Fixation de l'ordre du jour (p.).

3. Demandes d'examen selon la procédure d'adoption simplifiée (p.).

4. Saisine pour avis d'une commission (p.).

5. Réforme du financement de l'apprentissage. – Discussion d'un projet de loi (p.).

M. Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales.

M. Jean Ueberschlag, rapporteur de la commission des affaires culturelles.

DISCUSSION GÉNÉRALE (p.)

Mme Simone Rignault,

MM. Michel Berson,

Hervé Novelli,

Jean Royer,

Maxime Gremetz,

Serge Poignant,

Germain Gengenwin, le président,

Jacques Le Nay,

Jean-Yves Chamard, le ministre.

Suspension et reprise de la séance (p.)

MM. Maxime Gremetz, le ministre, le président.

Reprise de la discussion (p.)

MM. Jean-Claude Beauchaud,

Aloyse Warhouver,

Gérard Cornu,

Mme Marie-Thérèse Boisseau,

MM. Jean Bardet,

Michel Meylan,

Pierre Lefebvre,

Jean Proriol,

François Loos.

Rappels au règlement (p.)

MM. Hervé Novelli, le président, Maxime Gremetz.

Reprise de la discussion (p.)

MM. Alain Madalle,

Eric Duboc,

Gilbert Meyer,

Jean-Jacques Weber,

Marc Le Fur,

Jean-Paul Fuchs,

Thierry Mariani.

Clôture de la discussion générale.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

- | | |
|---|--|
| 6. Décision du Conseil constitutionnel (p.). | 8. Dépôt d'un projet de loi modifié par le Sénat (p.). |
| 7. Dépôt d'un projet de loi adopté par le Sénat (p.). | 9. Ordre du jour (p.). |

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTICE DE M. PHILIPPE SÉGUIN

M. le président. La séance est ouverte.
(*La séance est ouverte à quinze heures.*)

1

QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

M. le président. L'ordre du jour appelle les questions au Gouvernement.

Nous commençons par les questions du groupe République et Liberté.

ADAPTATION DE LA LÉGISLATION

M. le président. La parole est à M. Pierre Bernard.

M. Pierre Bernard. Monsieur le garde des sceaux, vous n'ignorez certainement pas que l'ordre du jour du mercredi 24 janvier 1996 a été modifié au dernier moment. Y figuraient initialement plusieurs textes dont les mesures avaient déjà fait l'objet de discussions et avaient été adoptées dans la loi du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement.

Cette anecdote est riche d'enseignements. Notre arsenal législatif, c'est vrai, est encombré. Nous sommes pratiquement tous d'accord pour en demander le toilettage. Certaines lois, liées à des circonstances très particulières, n'ont plus de raison d'être. Dans quelques situations, on a même utilisé le terme de « lois d'exception ». Si celles-ci pouvaient être justifiées à une époque, bien que présentant des contraintes d'adhésion à des thèses officielles au plan historique et philosophique, on doit, aujourd'hui, considérer qu'elles sont souvent en opposition avec l'intelligence, voire avec le simple bon sens.

Pire : elles peuvent énoncer des principes intellectuellement et moralement scandaleux, ou avoir des effets liberticides, dénaturant ainsi les valeurs de la démocratie et du droit républicain.

Vous-même, monsieur le garde des sceaux, avez naguère présenté un amendement demandant la suppression d'une loi au motif qu'elle faisait reculer le droit et qu'elle affaiblissait l'histoire.

Dans cet esprit, je vous demande solennellement, au nom de la très grande majorité des Français, de commencer ce toilettage en provoquant très rapidement les sages mesures qui aboutiront, par exemple, à l'abrogation de la loi dite « loi Gayssot ».

M. le président. La parole est à M. le garde des sceaux, ministre de la justice.

M. Jacques Toubon, *garde des sceaux, ministre de la justice.* La loi de 1990, dite loi Gayssot, sanctionne les thèses révisionnistes ou négationnistes relatives aux crimes

contre l'humanité perpétrés pendant la Seconde Guerre mondiale. Au moment de l'examen de ce texte, alors que j'étais parlementaire, j'ai eu l'occasion de dire qu'il ne m'apparaissait pas que l'histoire se grandissait et se renforçait en devenant « légale ».

Mais cette loi a été adoptée, et elle a été appliquée dans des conditions très strictes ; en particulier, la Cour de cassation a indiqué en 1994 que le délit créé par cette loi ne pouvait en aucune façon être assimilé à un délit d'opinion, ce qui serait contraire à l'article 10 de la Convention européenne des droits de l'homme.

Cela étant précisé, la barbarie que nous avons vécue et dont ont été victimes six millions d'hommes et de femmes pendant le second conflit mondial me paraît justifier que nous ne rouvrions pas ce débat et que nous laissions cette loi s'appliquer quand elle doit s'appliquer. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française, ainsi que sur divers autres bancs.*)

Mme Muguette Jacquaint. Très bien !

M. Jean-Pierre Brard. Voilà une leçon !

CONTRATS D'ACCÈS À L'EMPLOI

M. le président. La parole est à M. Jean Royer.

M. Jean Royer. Monsieur le ministre du travail et des affaires sociales, le chômage remonte et nous inquiète tous. C'est le moment d'étendre à l'ensemble du territoire certaines expériences locales comme le contrat d'accès à l'emploi, que la ville de Tours, puis celles de Saint-Malo, Nîmes et Villepinte ont développé de façon efficace.

Au plan social, les chômeurs, pris comme stagiaires pendant six mois, ont pu par la suite bénéficier dans 47 p. 100 des cas de contrats à durée indéterminée.

Au plan économique, cela a rendu service aux petites et moyennes entreprises, en particulier celles employant moins de vingt salariés car cette formule a accru leur facteur travail.

Enfin, ces contrats ont représenté un succès pour la solidarité locale, car tout le monde coopérait : les services de l'Etat, en particulier le ministère du travail, l'ANPE, les ASSEDIC – ce qui est remarquable – enfin et surtout les services sociaux de la ville.

Cette expérience a donc été heureuse et elle mérite d'être étendue.

Pouvez-vous nous dire ce qui bloque son extension progressive ?

Deuxièmement, pourriez-vous donner les instructions nécessaires aux préfets pour ranimer la coopération entre les services d'Etat et les collectivités locales ?

M. Louis de Broissia. Bravo !

M. Jean Royer. Troisièmement, seriez-vous d'accord pour participer aux travaux du groupe de travail que M. Couanau et moi-même avons constitué à l'Assemblée,

afin d'être efficaces et de donner un espoir supplémentaire à la France? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe République et Liberté, du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre du travail et des affaires sociales.

M. Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales. Monsieur Royer, l'expérience qui a associé la ville de Tours, l'ASSEDIC et l'ANPE a permis de tester un dispositif d'activation des dépenses de chômage particulièrement efficace.

M. Jean-Pierre Brard. M. Royer a pourtant été battu aux élections municipales!

M. le ministre du travail et des affaires sociales. Elle a permis de progresser jusqu'à un accord des partenaires sociaux, intervenu en 1994, amélioré en 1995, qui a abouti aux conventions de coopération.

Je rappelle qu'une convention de coopération permet à l'entreprise qui accueille une personne au chômage depuis plus de huit mois de bénéficier de l'allocation de chômage et au chômeur d'être inséré ensuite sous contrat de travail.

Vous avez raison de demander pourquoi ces conventions de coopération n'ont pas été plus étendues. Je crois que leur développement exige une implication plus forte des élus locaux, comme cela a été le cas à Tours.

Je répondrai brièvement à vos trois questions.

Premièrement, il n'y a aucun blocage et, avec Anne-Marie Couderc, nous sommes en train, à la demande du Premier ministre, d'imaginer un dispositif permettant non seulement de faciliter ces expériences dans les régions, mais aussi d'inciter à les développer.

En second lieu, nous entendons, comme vous l'avez souhaité, associer plus étroitement les collectivités locales, notamment les communes, à ce type d'expérience.

Troisièmement, je vous confirme qu'Anne-Marie Couderc et moi-même sommes à l'entière disposition du groupe de travail qui s'est constitué à l'Assemblée afin de poursuivre des expériences comme celle que vous avez menée à Tours et qui a ouvert la voie à des accords dont nous mesurons aujourd'hui tout l'intérêt. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République, et sur plusieurs bancs du groupe République et Liberté.*)

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.

VIOLENCE DANS LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

M. le président. La parole est à M. Jean-Yves Haby.

M. Jean-Yves Haby. Monsieur le ministre de l'éducation nationale, la violence dans les établissements scolaires s'exprime à l'encontre d'autres enfants, de treize ou quatorze ans, et peut parfois aller, hélas! jusqu'au crime, mais s'exprime aussi à l'encontre des enseignants et du personnel administratif; ainsi, dans ma circonscription, le lycée professionnel économique de Bois-Colombes m'a signalé le mois dernier plusieurs cas d'agression, notamment envers des enseignants.

Tout cela n'est pas nouveau, certes, et l'école est le révélateur d'un phénomène plus vaste, d'un problème de société, mais l'inquiétude des parents est très grande.

Ceux-ci confient au service public ce qu'ils ont de plus cher: leurs enfants. J'aimerais donc savoir ce que vous entendez faire pour rétablir la tranquillité à l'école, lieu où l'on doit apprendre.

L'établissement en question voudrait bien entendu des postes supplémentaires de surveillant, voire des appelés du contingent mis à disposition, mais ce problème déborde le seul ministère de l'éducation et je me demande, car il s'agit souvent de délinquants mineurs, s'il ne convient pas de mener une réflexion conjointe avec certains de vos collègues du Gouvernement. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Monsieur le député, je vous remercie d'avoir noté que la violence à l'école n'est pas la violence de l'école. Je vous remercie également d'avoir observé que les agressions que nous devons combattre sont d'une nature comparable à celle des violences qui affectent dans certaines banlieues d'autres agents du service public: les policiers, les pompiers, les assistants sociaux.

M. Jean-Pierre Brard. Fracture sociale!

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Il demeure que l'école a une responsabilité particulière face à la violence, et vous avez raison de le souligner.

J'indiquerai trois pistes principales.

La première, c'est la solidarité que nous devons à tous les enseignants qui sont en situation de risque. Solidarité active lorsqu'ils sont exposés aux incidents, solidarité de prévention lors de la formation. J'ai déjà annoncé que, désormais, tous les IUFM dispenseraient un module de formation à ces situations de risque. La solidarité doit se manifester chaque fois que les enseignants sont confrontés à un problème auquel ils ne savent pas répondre.

M. Jean Glavany. Vous êtes pourtant ministre depuis trois ans!

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Deuxième piste: l'encadrement. Les établissements sensibles sont dotés de moyens particuliers. J'ai donné ce matin aux recteurs des instructions pour qu'aucune baisse démographique ne se traduise par une diminution des moyens dans les établissements sensibles.

M. Didier Boulaud. On verra à l'usage!

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Des moyens supplémentaires seront accordés pour faire face aux situations exceptionnelles.

Enfin, il ne faut pas oublier que les jeunes en situation de violence ont perdu leurs repères, et que, dans un certain nombre de cas, on a contribué à les leur faire perdre. On a plaidé pendant des décennies pour que l'école soit ouverte, qu'elle ne soit pas sanctuarisée. La cité devait entrer dans l'école. On a eu tort! Il faut travailler à resanctuariser l'école pour que ses valeurs soient une nouvelle fois affirmées! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

TRAFIC DES STUPÉFIANTS

M. le président. La parole est à M. Marc-Philippe Daubresse.

M. Marc-Philippe Daubresse. Il est des questions d'actualité qui revêtent une acuité particulière quand elles concernent la détresse d'une génération et que cette détresse a pour responsable indirect un Etat de l'Union européenne.

Monsieur le ministre de l'intérieur, à deux heures de la frontière française, Amsterdam est devenue un grand supermarché de la drogue pour les jeunes de notre pays. Tous les jours, des jeunes de mon département du Nord s'y rendent et reviennent avec un stock de stupéfiants qui leur permet de tenir une semaine et d'alimenter allègrement la petite délinquance de la métropole lilloise. On peut constater ce phénomène dans les banlieues et dans les grandes agglomérations : tout le monde le sait, tout le monde le dit, tout le monde le voit.

Ce qui est pire, c'est que la drogue est à la source d'un véritable trafic économique : 70 p. 100 de la drogue saisie dans notre pays proviennent des Pays-Bas, les autorités néerlandaises ont officiellement recensé 35 000 producteurs de cannabis, la moitié de la production est exportée et 900 lieux de vente clandestins officiellement recensés existent sans qu'aucune disposition législative ou réglementaire ait été prise par ce pays.

Estimez-vous acceptable qu'un Etat européen membre de l'espace de Schengen puisse continuer à tolérer une telle situation ? Est-il acceptable que cet Etat codifie, régule et même organise la vente de stupéfiants ? Que comptez-vous faire à la veille de la conférence intergouvernementale pour mener de nouvelles actions à l'égard de cet Etat et lutter contre l'ecstasy, l'héroïne et la drogue en général, afin de tarir les sources d'approvisionnement et de mettre un terme à ce fléau qui frappe nos banlieues et nos villes ?

C'est à ce prix que nous revivifierons l'idée européenne dans l'esprit des Français. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. Jean-Louis Debré, ministre de l'intérieur. Monsieur le député, vous connaissez la détermination du Gouvernement à lutter chaque jour plus efficacement contre les trafics de stupéfiants.

En ce qui concerne le problème que vous avez évoqué, le Président de la République a fait part à nos partenaires néerlandais de sa détermination à ne pas laisser faire ni laisser passer le trafic de drogue à l'intérieur de l'espace de Schengen. Depuis lors, nous exerçons chaque jour des pressions très fermes à ce sujet, tant au niveau bilatéral qu'au niveau européen.

Au niveau bilatéral, nous voulons obtenir de nos partenaires néerlandais des engagements sur des mesures précises – car nous ne pouvons pas nous contenter d'affirmations ou d'incantations – ...

M. Jean-Pierre Brard. Quelles mesures précises ?

M. le ministre de l'intérieur. ... pour mettre fin à certains trafics, à certaines situations.

Nous avons demandé qu'ils nous indiquent les mesures prises contre le tourisme de la drogue.

Je rappelle qu'un groupe de travail comprenant des représentants de nos deux pays a été constitué en octobre dernier afin de permettre une réelle coopération ; des

représentants de la police française iront aux Pays-Bas afin de vérifier l'application des projets qui nous sont présentés.

M. Jean-Pierre Brard. C'est une réponse dilatoire !

M. le ministre de l'intérieur. Au niveau européen, nous rappelons systématiquement aux Pays-Bas leurs engagements, notamment dans le cadre des groupes de travail qui relèvent du troisième pilier.

A plusieurs reprises, notamment à l'occasion du comité exécutif d'Ostende, le gouvernement français a fait savoir que la satisfaction des exigences de la France sur ce sujet n'étaient pas sans lien avec le maintien de la clause de sauvegarde prévue par la convention de Schengen.

M. Pierre Mazeaud. Vive Schengen ! Bravo !

M. le ministre de l'intérieur. Chaque jour, nous faisons donc pression sur nos amis hollandais pour qu'ils nous présentent un plan précis, et nous nous donnons les moyens de vérifier l'application de ce plan.

M. Pierre Mazeaud. Schengen ! Schengen ! Schengen !

M. André Gérin. Nous ne sommes pas plus rassurés !

INONDATIONS DANS L'HÉRAULT

M. le président. La parole est à M. Raymond Couderc.

M. Raymond Couderc. Après les inondations catastrophiques qui se sont produites dans l'ouest de l'Hérault, la semaine dernière, l'heure est au bilan, bilan humain certes, avec des morts, malheureusement, mais aussi bilan matériel, que l'on commence à évaluer.

Nous vous remercions, monsieur le Premier ministre, mon collègue Marcel Roques et moi-même, pour la diligence remarquable avec laquelle l'arrêté de catastrophe naturelle a été publié, ce qui permet aux particuliers et aux entreprises de solliciter immédiatement l'indemnisation auprès de leurs assurances.

Restent les communes. Voirie défoncée, berges des cours d'eau emportées, digues arrachées, équipements sportifs et stations d'épuration dévastés, bâtiments communaux détériorés : le bilan est lourd, très lourd. Pour la seule commune de Béziers, dont je suis maire, un premier bilan permet d'évaluer les dégâts aux environs de quinze millions de francs. Pour la quinzaine de communes entourant la ville, l'estimation est de 45 à 50 millions de francs pour les dégâts portant sur des équipements communaux. Ainsi, dans une commune dont le budget global s'élève à 3,5 millions de francs, les dommages sont de 2,5 millions de francs. Le problème est le même pour soixante-dix communes de la circonscription voisine.

Monsieur le Premier ministre, ces communes ne pourront jamais, seules, faire face aux effets de cette catastrophe. Peuvent-elles compter sur la solidarité nationale par le biais d'une aide de l'Etat pour rétablir leurs équipements ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. Jean-Louis Debré, ministre de l'intérieur. Monsieur le député, le Premier ministre a annoncé que l'administration se mobiliserait pour venir en aide aux victimes des

inondations. Un crédit exceptionnel... (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste*), un premier crédit exceptionnel...

M. Jean-Claude Lefort. Cinq cent mille francs, ce n'est même pas le prix d'un pavillon !

M. le ministre de l'intérieur. ... a été immédiatement débloqué.

La commission chargée de déclarer l'état de catastrophe naturelle s'est réunie jeudi dernier.

M. Jean-Claude Lefort. Encore une commission !

M. le ministre de l'intérieur. Les arrêtés correspondants ont été publiés au *Journal officiel* de samedi. Il s'agit là d'une exceptionnelle rapidité. Jamais, on n'avait été aussi rapide. M. le Premier ministre nous avait demandé d'agir le plus vite possible ; c'est ce que nous avons fait. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Quant au reste, je ne peux que répéter ce que je vous ai déjà dit, à savoir que le Gouvernement étudiera rapidement toutes les demandes en vue d'une indemnisation financière et que j'ai envoyé sur place des fonctionnaires pour faciliter la constitution des dossiers, qui ne doit souffrir aucun retard.

C'est cela le prix de la solidarité nationale ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe communiste.

VIOLENCE DANS LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

M. le président. La parole est à M. Jacques Brunhes.

M. Jacques Brunhes. Monsieur le président, ma question s'adresse à M. le ministre de l'éducation nationale, et elle porte également sur la violence à l'école.

Monsieur le ministre, la liste des établissements où la violence sévit s'allonge chaque jour, les inégalités s'aggravent dangereusement et la fracture sociale, loin de se résorber, s'amplifie. Or l'école, reflet de la société, subit de plein fouet les effets de la crise sociale, économique et morale qu'engendre votre politique,...

M. Charles Ehrmann. Oh ! Ça alors !

M. Jean-Claude Lefort. Exactement !

M. Jacques Brunhes. ... et dont vous êtes responsable.

Oui, car la violence, monsieur le ministre, c'est d'abord la violence de cette société de plus en plus inégalitaire que génère votre politique ! (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. Allons, allons ! Un peu de calme, chers collègues !

Poursuivez, monsieur Brunhes.

M. Jacques Brunhes. La fracture sociale s'amplifie et c'est bien votre politique qui en est la cause.

L'école est aussi un élément structurant indispensable du tissu social et l'on ne dira jamais assez le rôle essentiel des enseignants et des éducateurs dans le maintien des

repères. Le Gouvernement doit donc tout faire pour lutter contre la violence à l'école. Le plan que vous avez mis en place au mois de mars 1995, il y a presque un an, se révèle inefficace. Les mesures que vous avez prises récemment sont ou dérisoires – je pense au fameux « téléphone vert » – ou inopérantes.

Ma question sera simple : allez-vous enfin écouter les personnels, vous appuyer sur leur expérience et répondre à leurs revendications ?

On pourrait multiplier les exemples, mais je n'en citerai qu'un : les enseignants du collège Jean-Baptiste-Clément, à Colombes, sont en grève depuis plus de dix jours parce qu'après l'agression dont a été victime le principal, il n'est pas encore fait droit à leurs exigences en moyens et en personnels, ils attendent toujours d'être reçus au ministère.

Quelles mesures réelles et sérieuses proposez-vous pour assurer à l'école la qualité de ses missions éducatives tant en ce qui concerne les moyens pédagogiques que les moyens de surveillance et de sécurité ? (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. Mon cher monsieur Brunhes, il faudrait conclure.

M. Jacques Brunhes. J'ai presque terminé, monsieur le président.

La mise en réserve de crédits pour 1996 a été annoncée. Ne faudrait-il pas, au contraire, présenter un collectif budgétaire qui permette des réponses urgentes à des questions qui angoissent les enfants et les familles ?

M. le président. Bien...

M. Jacques Brunhes. La solidarité active aux enseignants ne doit pas être une simple litanie,...

M. le président. Parfait...

M. Jacques Brunhes. ... elle doit se concrétiser par des actes. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et sur plusieurs bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Monsieur Brunhes, vous vous permettez de distinguer dans votre interpellation entre ce qui relève du jeu de rôle (*Exclamations sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste.* – *Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République*), ...

M. Jean-Claude Lefort. Et vous, à quel jeu de rôle jouez-vous ?

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. ... dans lequel chacun prend sa part d'un dialogue décidé à l'avance, d'une part...

M. Jean Glavany. Vous êtes ministre de l'éducation depuis trois ans !

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. ... et, d'autre part, les réponses difficiles...

M. Christian Bataille. Pour vous !

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. ... qu'il nous faut apporter à des situations dont nous connaissons la gravité et qui, comme vous l'avez reconnu, trouvent leurs racines dans une crise sociale, économique et morale particulièrement grave.

Mme Muguette Jacquaint. La crise, c'est qui ?

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Je ne vous répondrai que sur un seul point, ayant déjà, sur les autres, répondu à M. Haby.

Vous dites que le collège Jean-Baptiste-Clément, dans votre circonscription, a besoin de moyens supplémentaires.

A votre demande et à celle d'autres élus, j'étudie actuellement les situations exceptionnelles qui méritent, par exemple, la création d'un poste de conseiller principal d'éducation. Mais nous devons avoir le courage de dire ensemble, si nous voulons être sérieux, comme vous le souhaitez, que, s'il existe des zones de risques qui doivent être traitées prioritairement, les critères d'urgence qui s'y appliquent ne doivent pas être les mêmes qu'ailleurs...

M. Jean-Pierre Brard. Dans le 16^e arrondissement, par exemple !

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Ce ne serait autrement que démagogie car on traiterait d'une manière identique les quartiers les plus favorisés et les quartiers les plus défavorisés.

M. Jean-Claude Lefort. Ce n'est tout de même pas à nous qu'il faut dire ça !

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Nous sommes décidés à hiérarchiser l'urgence. C'est pourquoi nous avons mis en place et poursuivons la politique des ZEP et des établissements sensibles. Il faut avoir le courage de le dire aux intéressés comme aux autres, car telle est la vérité. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République. – Exclamations sur les bancs du groupe communiste.*)

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe socialiste.

FONDS POUR L'EMPLOI DANS LES DOM

M. le président. La parole est à M. Gilbert Annette.

M. Gilbert Annette. Monsieur le président, ma question s'adresse à M. le Premier ministre.

Monsieur le Premier ministre, la création récente du FEDOM, le fonds pour l'emploi dans les départements d'outre-mer, se traduit en fait par une diminution importante du nombre de CES dans ces départements – de près de 40 p. 100 – au moment où les collectivités locales connaissent de graves difficultés.

Par ailleurs, le nombre de contrats de qualification et les crédits de formation individuelle accusent aussi une forte baisse.

Cette contraction importante de l'offre d'insertion, notamment pour les jeunes, se produit alors que le chômage atteint des records : 37 p. 100 à la Réunion.

Le chômage des jeunes inquiète l'ensemble des responsables de la nation. A la Réunion, il n'est pas de 22 p. 100, comme en métropole, mais de 59 p. 100 ! Cette situation

véritablement explosive doit appeler le Gouvernement à revoir ses positions et à élargir l'offre d'insertion. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué à l'outre-mer.

M. Jean-Jacques de Peretti, ministre délégué à l'outre-mer. Monsieur le député, la situation de l'emploi dans les départements d'outre-mer, et particulièrement à la Réunion, est très préoccupante.

Ainsi que je l'ai précisé lors d'une récente réunion, le fonds pour l'emploi dans les départements d'outre-mer ne quantifie pas le nombre de CES, de contrats d'insertion par l'activité ou de contrats d'accès à l'emploi : ses crédits sont fongibles. Notre intérêt à tous est de faire en sorte qu'il y ait un peu moins de CES qui posent un problème. Je rappelle à la représentation nationale que certaines municipalités ont jusqu'à 4 000 CES. Je dis bien : 4 000 !

M. Gilbert Annette. C'est faux !

M. le ministre délégué à l'outre-mer. Comment ces municipalités peuvent-elles gérer 4 000 CES avec soixante-dix titulaires ? (*Exclamations sur les bancs du groupe communiste.*)

Notre objectif est d'activer les dépenses en matière d'insertion et de faire en sorte que les contrats emploi-solidarité débouchent sur des contrats d'insertion par l'activité ou sur des contrats d'accès à l'emploi, qui commencent d'ailleurs à porter leurs fruits.

Parmi les mesures qui sont prévues par le Gouvernement, il en est une selon laquelle les contrats d'accès à l'emploi seront étendus aux jeunes. J'espère bien que, pour eux, ces contrats seront une réponse directe à leur situation.

Vous avez eu raison de rappeler que le problème de l'emploi des jeunes est très difficile à la Réunion.

M. Didier Boulaud. C'est un chaudron !

M. le ministre délégué à l'outre-mer. Je suis prêt, monsieur le député, à me battre, avec vous.

Dans le droit fil des assises qui se sont tenues à l'échelon local dans les départements d'outre-mer et de la Réunion du 9 février, qui ne sera pas un aboutissement, mon objectif est que nous nous situions en dehors d'une perspective de transferts de la métropole vers l'outre-mer, mais dans une stratégie de développement pour l'outre-mer et en premier lieu pour le département de la Réunion.

M. Gilbert Annette. Je ne peux pas laisser passer de tels propos...

M. le président. Je vous en prie, monsieur Annette !

M. Gilbert Annette. Je ne peux laisser dire...

M. le président. Vous n'avez pas la parole !

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE

M. le président. La parole est à M. Alain Le Vern.

M. Alain Le Vern. Monsieur le président, ma question s'adresse à M. le ministre de l'économie et des finances.

Monsieur le ministre, le Crédit foncier de France est menacé. La suppression, sans mesures d'accompagnement, du quasi-monopole des prêts à l'accession à la propriété a

fragilisé cette institution qui a permis depuis plus d'un siècle la construction du logement de millions de Français.

Le Gouvernement nomme les dirigeants du Crédit foncier en conseil des ministres, ce qui prouve son implication dans cette institution.

Monsieur le ministre, je vous demande d'informer l'Assemblée nationale sur vos intentions.

Allez-vous apporter une autre réponse qu'un plan social et des licenciements ?

Comptez-vous adapter le Crédit foncier afin qu'il relève le défi du logement ?

Mesurez-vous toutes les conséquences, y compris sur la place financière, de vos décisions ?

Allez-vous assurer l'avenir de cet instrument essentiel pour la politique du logement de notre pays ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'économie et des finances.

M. Jean Arthuis, ministre de l'économie et des finances. Monsieur le député, les pouvoirs publics sont particulièrement attentifs à la situation du Crédit foncier de France.

M. Jean-Pierre Brard. Alors, on a tout à craindre !

M. le ministre de l'économie et des finances. Le Crédit foncier de France n'a, en effet, plus le monopole du service d'un prêt. D'ailleurs, en parlant du PAP, M. Bérégovoy avait, dès 1988, annoncé qu'il fallait s'y préparer.

Le prêt à taux zéro s'est substitué au PAP...

M. Jean-Pierre Brard. C'est de l'arnaque !

M. le ministre de l'économie et des finances. ... et tous les organismes de crédit peuvent le distribuer.

Le Crédit foncier de France a donc perdu son monopole, mais le Gouvernement a veillé à ce qu'une convention soit passée avec La Poste de façon à lui ménager une voie très large pour l'exercice de ses compétences.

M. Jean-Pierre Brard. Vous rectifiez le tir !

M. le ministre de l'économie et des finances. Les résultats de 1995 du Crédit foncier de France ne seront en aucune façon affectés par le changement dans la distribution des prêts d'accession à la propriété aidés. Ce qui affecte la situation du Crédit foncier, ce sont les erreurs de gestion commises à la fin des années 80 et au début des années 90. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Jacques Baumel. C'est vrai !

M. le ministre de l'économie et des finances. En effet, à cette époque, le Crédit foncier a cru pouvoir prendre des engagements dans le secteur immobilier en dehors de ses compétences directes, et il faut aujourd'hui en assumer les conséquences. Le Gouvernement assume cet héritage.

Le Gouvernement a la responsabilité de désigner le gouverneur. La semaine dernière, le conseil des ministres a désigné M. Meyssonier eu égard à sa compétence dans le domaine immobilier, et nous lui faisons confiance.

Pour le reste, nous avons pris des dispositions pour que la Caisse des dépôts et consignations puisse négocier un accord de trésorerie avec le Crédit foncier afin de lui épargner tout risque de manque de liquidités.

M. Jean-Pierre Brard. A quel taux ?

M. Didier Boulaud. Parlez-nous du taux de la Caisse d'épargne !

M. le ministre de l'économie et des finances. Les mesures prises pour le logement doivent aider le Crédit foncier. Ce qu'il lui faut, c'est de la rigueur dans sa gestion ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

PROBLÈME DE LOGEMENT DANS LE NORD - PAS-DE-CALAIS

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Kucheida.

M. Jean-Pierre Kucheida. Monsieur le ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications, vous nous affirmez que le problème est moins de relancer la croissance que de la soutenir, avec toutes les conséquences que cela peut avoir sur notre problème majeur : l'emploi. Peut-être allez-vous pouvoir résoudre la contradiction suivante.

La SACOMI, composée d'élus de toutes tendances, gère la SOGINORPA, filiale de Charbonnages de France. La SOGINORPA détient 75 000 logements dans le bassin minier du Nord - Pas-de-Calais.

Après trois ans et demi de bons services reconnus par tous et par la Cour des comptes en particulier, Charbonnages de France, et uniquement Charbonnages de France, réduit, en violation du contrat de gestion, les moyens de trésorerie de la SOGINORPA. Conséquence pour 1996 : la rénovation va chuter puisqu'elle concernera non plus 2 500 logements, mais 500 logements alors que la population du Nord - Pas-de-Calais est la plus mal logée de France ; les entreprises locales vont devoir licencier de 2 000 à 3 000 personnes, ce qui est en contradiction totale avec le plan Juppé de relance du bâtiment et des travaux publics.

M. Jean-Claude Lefort. Vous y croyiez ?

M. Jean-Pierre Kucheida. Et je ne parlerai pas des emplois induits. Plusieurs dizaines, pour ne pas dire plusieurs centaines d'entreprises de ce secteur vont être obligées de déposer leur bilan.

Enfin, les garanties du statut du mineur sont menacées.

Monsieur le ministre, vous devez revenir sur cette mauvaise décision de Charbonnages de France. Allez-vous permettre cette injustice, cette iniquité, qui va à l'encontre de vos propos ainsi que des engagements pris par M. Chirac au mois de décembre 1994 ? La France ne devrait être que solidarité vis-à-vis de la population du bassin minier du Nord - Pas-de-Calais, qui a été sacrifiée à la mine et qui a montré tant de courage en toutes circonstances. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications.

M. Franck Borotra, ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications. Monsieur le député, la solidarité s'exprime vis-à-vis des mineurs.

M. Jean-Pierre Kucheida. Non !

M. le ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications. Un pacte charbonnier a été signé, qui prévoit la fermeture de l'ensemble des bassins d'exploitation d'ici à 2005...

M. Alain Bocquet. Sacrée solidarité !

M. le ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications. ... mais qui a garanti en contrepartie, pour chacun des mineurs la possibilité d'une reconversion dans le bassin des houillères.

M. Jean-Pierre Kucheida. Cela ne concerne pas le Nord - Pas-de-Calais, monsieur le ministre !

M. le ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications. Vous avez évoqué le cas de la SOGINORPA. Vous êtes d'ailleurs intervenu plusieurs fois sur ce sujet à l'occasion des questions d'actualité, en particulier dans le but d'obtenir pour cette société l'autorisation de s'endetter afin d'accélérer notamment la remise en état de ses logements.

Je vous rappelle que, d'après le contrat existant, c'est au mois de mars 1996 que les retenues à prendre pour l'avenir pourront être rediscutées.

Un rapport de l'inspection générale et un autre du conseil général des mines sont en cours d'élaboration. Les premiers éléments qui m'ont été communiqués me conduisent à examiner de très près les conditions dans lesquelles ce type de contrat pourra être reconduit. Il met en évidence un certain nombre d'anomalies dans le domaine de la gestion comme en ce qui concerne le coût de la réhabilitation des logements. L'État est donc obligé de bien regarder les choses avant de donner sa bénédiction à la poursuite de ce type d'opération.

Nous attendons, monsieur Kucheida, les conclusions de l'inspection générale et du conseil général des mines et, à ce sujet, vous pourriez avoir des surprises. Le moment venu, nous reviendrons devant l'Assemblée pour lui dire ce qu'il en est. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe du Rassemblement pour la République.

POLITIQUE DE LA FRANCE
À L'ÉGARD DE L'ALLIANCE ATLANTIQUE

M. le président. La parole est à M. Philippe Briand.

M. Philippe Briand. Ma question s'adresse à M. le Premier ministre.

Nous connaissons tous cette célèbre formule : « Tout le monde a été, est ou sera gaulliste. » J'ai trouvé un nouvel adepte, ce week-end, en la personne de Lionel Jospin. (*Exclamations sur quelques bancs du groupe socialiste.*)

M. Charles Ehrmann. Enfin !

M. Philippe Briand. Il a déclaré en effet : « Le général de Gaulle et ses successeurs nous ont légué une autonomie de décision sur les problèmes stratégiques et militaires. Je comprendrais que, dans l'évolution du monde, on utilise ce capital dans le sens de la construction d'une défense européenne. »

M. Christian Bataille. Il n'a pas dit que cela !

M. Philippe Briand. C'est fort de cette pensée que le Président de la République a repris les essais nucléaires (« Non ! Non ! » sur les bancs du groupe socialiste) et qu'il multiplie les contacts internationaux. Cette semaine, aux États-Unis, il est intervenu sur les rapports de la France avec l'Otan.

M. Didier Boulaud. Ce n'est pas brillant !

M. Philippe Briand. Ces déclarations ont déjà été largement commentées. Elles semblent marquer une évolution dans la politique de notre pays en ce domaine. C'est de cette évolution dont je souhaiterais que vous puissiez nous parler aujourd'hui. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République. – Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué aux affaires européennes.

M. Michel Barnier, ministre délégué aux affaires européennes. Monsieur le député, l'une des toutes premières déclarations solennelles du Président de la République, au lendemain de son élection, le 17 mai 1995, a été, vous l'avez rappelé, que la France resterait toujours solidaire de ses alliés, qu'elle était dans l'Alliance atlantique mais qu'elle voulait aussi participer, et même prendre toute sa part, à sa rénovation. C'est ainsi que, le 5 décembre de la même année, le ministre des affaires étrangères a annoncé que nous allions nous rapprocher de nos partenaires de l'Otan,...

M. Jean-Claude Lefort. Ce n'est pas du gaullisme, ça !

M. le ministre délégué aux affaires européennes. ... sans jamais, je le dis à nouveau pour que les choses soient claires, nous associer à la structure militaire intégrée de l'organisation.

Nous souhaitons cette grande rénovation pour que nos alliés européens et nous-mêmes puissions assurer pleinement nos responsabilités en nous appuyant sur les moyens de l'OTAN, y compris, monsieur Briand, quand les Américains décideraient ou décideront de ne pas engager eux-mêmes leurs forces terrestres.

Pourquoi cette rénovation maintenant ? Au moins pour deux raisons.

La première, c'est que depuis cinq ou six ans la donne est totalement nouvelle sur le continent européen, avec l'effondrement – et c'est heureux – du mur de Berlin, et qu'il faut donc en tenir compte. Cela ne veut pas dire que les conflits s'estompent. Ce qui s'estompe, c'est le conflit Est-Ouest, mais d'autres secousses, d'autres conflits apparaissent, et de nouvelles missions sont nécessaires dans le cadre de l'Alliance atlantique.

La seconde raison, c'est que le peuple français a ratifié un traité qui donne lieu à des débats, le traité de Maastricht. Le deuxième chapitre, ne l'oubliez jamais, propose que nous construisions maintenant – c'est une des leçons du conflit en Bosnie – une vraie politique étrangère et de sécurité commune entre les pays européens.

Voilà les deux raisons de notre engagement à aller plus loin avec nos partenaires pour la rénovation de l'Alliance, engagement qui sera proportionnel à leur propre engagement à faire, en accord avec les Américains, une vraie réforme de l'Alliance atlantique et à construire un vrai pilier européen pour la défense commune de l'Europe. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

POLITIQUE ÉCONOMIQUE

M. le président. La parole est à M. Patrick Devedjian.

M. Patrick Devedjian. Ma question porte sur la politique économique du Gouvernement.

M. Didier Boulaud. Très bonne question !

M. Patrick Devedjian. Les handicaps économiques de la France sont connus et sont anciens. C'est d'abord le chômage qui augmente, ce sont les déficits publics qui conduisent l'État à emprunter davantage, faisant ainsi monter les taux d'intérêt, et c'est l'endettement public qui conduit à plus de prélèvements.

A cet égard, la politique du Gouvernement consiste, à juste raison, à s'attaquer aux déficits publics. Pour cela il y a de nouveaux prélèvements, hélas (« *Mais...* » sur les bancs du groupe socialiste), mais on ne voit pas comment on les éviterait. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*) Il y aura aussi une réduction, à partir de cette année, de la dépense publique.

Certains proposent une politique alternative.

M. Jean-Michel Boucheron. A juste titre !

M. Patrick Devedjian. Cette politique alternative, c'est une forte augmentation de la consommation par une forte augmentation des salaires ou, pour d'autres, la réduction à zéro des taux d'intérêt – on ne sait pas très bien comment.

M. Didier Boulaud. Demandez à Madelin !

M. Patrick Devedjian. Compte tenu des contraintes de l'environnement international, du fait que 25 p. 100 de l'économie française reposent sur l'exportation, et donc que l'économie française est imbriquée dans l'économie mondiale, y a-t-il au plan international une politique économique crédible autre que celle de l'effort (« *Oui !* » sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste) et que certains qualifient de nouvel avatar de la pensée unique ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'économie et des finances.

M. Jean Arthuis, *ministre de l'économie et des finances.* Monsieur le député, il n'y a pas d'autre politique (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste*) que celle qu'a définie le Gouvernement et que vous soutenez.

M. Christian Bataille. La pensée unique !

M. le ministre de l'économie et des finances. Nous sommes, en effet, dans un contexte international, et nos économies sont étroitement interdépendantes. Nous avons bien compris que le déficit public, c'était le surendettement et le chômage, et il n'y a pas d'autre politique que la lucidité, le courage et la responsabilité. (*Rires sur les bancs du groupe socialiste. – Applaudissements sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*) Le premier effet de cette politique, c'est la baisse sans précédent des taux d'intérêt.

Mme Martine David. C'est l'autosatisfaction !

M. le ministre de l'économie et des finances. Si nous voulons soutenir l'investissement et la consommation, et restaurer la confiance, il faut persévérer dans cette voie et tenir le cap.

M. Claude Bartolone. *Perseverare diabolicum !*

M. le ministre de l'économie et des finances. Les mesures que nous avons prises visent à permettre au secteur des travaux publics de mettre en service des chantiers importants. Dois-je rappeler que les autorisations du FDES et les crédits budgétaires pour 1996 vont entraîner dans le secteur des routes et des autoroutes une progression de 22 p. 100 des financements ?

Nous avons pris également des mesures pour le logement, des mesures significatives qui vont porter leurs fruits. Nous avons pris aussi des mesures courageuses

pour ramener le taux d'intérêt réel à un niveau équitable tout en préservant l'épargne populaire pour les foyers les plus modestes. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) Il importe maintenant de diffuser cette baisse des taux d'intérêt.

J'ai entendu ce matin qu'un réseau de caisses d'épargne allait proposer du crédit à la consommation à moins de 8 p. 100 ; c'est là un changement significatif, et c'est dans ces conditions que nos compatriotes vont pouvoir accéder plus facilement au crédit.

Nous avons également prévu une disposition fiscale pour alléger le coût du crédit à la consommation.

Non, monsieur le député, il n'y a pas d'autre politique que celle qui est engagée depuis le printemps 1995.

(*Protestations sur les bancs du groupe socialiste. – Applaudissements sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Christian Bataille. Applaudissez plus, dans la majorité ! C'est une politique qui soulève l'enthousiasme !

M. Didier Boulaud. Oui ! Encore un plan !...

PRÊTS EN FAVEUR DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT

M. le président. La parole est à M. Lionel Assouad.

M. Lionel Assouad. Ma question, monsieur le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat, concerne les modalités de mise en œuvre des nouveaux prêts annoncés par le Premier ministre et par vous-même pour cette année 1996.

M. Jean-Yves Le Déaut. Un nouveau plan ?

M. Lionel Assouad. On le répète à l'envi – mais on ne le répétera jamais assez – l'artisanat – avec ses 800 000 entreprises et ses 2 200 000 emplois, et le commerce de détail, avec ses 207 000 établissements et ses 2 millions de salariés, représentent un secteur clé, en première ligne du front économique et social. Il a souffert pendant trop d'années de promesses orales et de négligences de fait, je le constate chaque jour en me promenant, dans ma circonscription, dans les 13^e et 14^e arrondissements de Paris. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) Je cite ces arrondissements, mais la constatation serait la même dans toute la France.

M. Didier Boulaud. C'est la longue marche !

M. Lionel Assouad. Au milieu des difficultés innombrables du quotidien, de nombreux commerçants et artisans font preuve d'un courage remarquable et d'une volonté extraordinaire de survivre et de se développer. Mais, naturellement, il est urgent de soutenir cette volonté.

Le Président de la République, comme candidat, puis comme chef de l'État, s'est engagé – ce qui devrait satisfaire tout le monde – à leur rendre leur place dans l'économie nationale. Le large plan en faveur des PME présenté par M. le Premier ministre ainsi que le projet pour l'artisanat annoncé par vous-même, monsieur le ministre, le 12 octobre dernier, si ma mémoire est fidèle, ont mis l'accent sur un financement amélioré et plus incitateur des entreprises. Vous nous avez informés que des prêts nettement plus avantageux, du type de ceux dont bénéficient les agriculteurs, allaient être accordés aux artisans et aux commerçants. Monsieur le ministre, pouvez-



































